Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création de pistes cyclables unidirectionnelles le long de la route de Montauban (RD928)

Porteur du projet : Commune de Montech

Montech

Subvention FEADER de 60 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 21/12/2022

Montech est la commune la plus étendue et la plus peuplée de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Face à un accroissement démographique important, les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur la mobilité. Cette étude sur la mobilité et les déplacements, réalisée entre septembre 2019 et août 2020, a été traduite en **un plan d'action pour sécuriser l'ensemble des déplacements**, **notamment à pied et à vélo** (création de pistes cyclables, de cheminements doux, d'espaces partagés, de limitation de vitesse…). La commune est la 1e du département, à avoir obtenu le label « ville prudente » en 2020.

L'aménagement de la RD928 (route de Montauban très fréquentée) était donc une des priorités structurantes pour les déplacements doux. **Le projet engagé en 2021, a consisté à créer 2 pistes cyclables unidirectionnelles,** sur la portion comprise entre le canal latéral de Garonne (porte du centre urbain) et la forêt de Montech**. Cet aménagement cyclable, de plus de 2 kilomètres, a été couplé à la création d'un arrêt de bus de la ligne régionale LIO (Montauban-Auch),** au niveau du carrefour giratoire de la zone artisanale de la Mouscane. Cet arrêt de bus sécurisé est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les dépenses de la demande d'aide LEADER ont concerné les frais de travaux de construction des pistes cyclables de part et d'autre de la route départementale.

Ce tronçon structurant conforte ainsi le maillage vélo : En plus d'être connectées à la « Vélo Voie Verte » des bords du canal latéral à la Garonne et du canal de Montech, ces pistes rejoignent les pistes du centre- ville et des divers quartiers, et permettent la desserte :

- **de la zone artisanale de la Mouscane :** les usagers, salariés peuvent désormais se rendre facilement à cette zone et à ses commerces sans avoir nécessairement besoin d'utiliser leur véhicule ;
- **des établissements du Pôle scolaire** (lycée, collège), **des sites sportifs** (gymnase Vercingétorix, plaine de jeux **et prochainement de la salle multi-activités-dojo).**

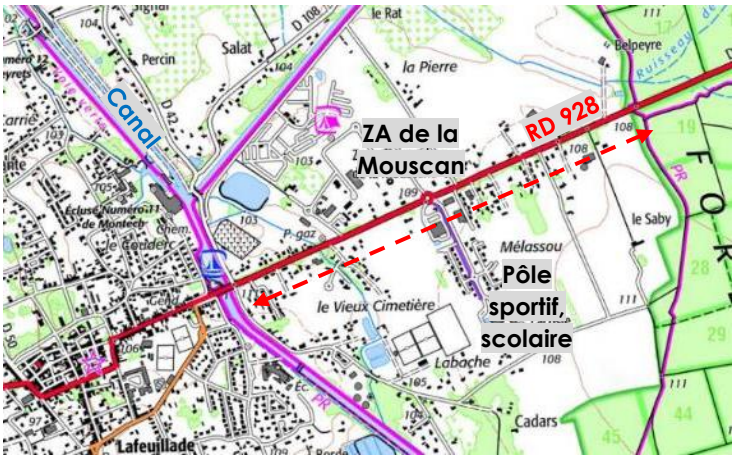

Localisation du tronçon de la RD928 aménagé

Garonne Quercy Gascogne
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Ces pistes d'une largeur de 2 mètres de part et d'autre de la route sont contigües à la chaussée avec un séparateur béton. Le projet, mené en collaboration avec le Département, a permis de préserver les platanes situés en bord de cette route départementale.

En raison de son intérêt, cette opération a été retenue dans le cadre du fonds national « mobilités actives » du Ministère des Transports en 2021.

Aménagements réalisés le long de la RD958 (route de Montauban)

L'aménagement cyclable le long de la route de Montauban permet de **développer les transports alternatifs à l'autosolisme et de contribuer à favoriser l'intermodalité,** en connexion avec d'autres projets en cours :

- Création d'une future aire de covoiturage à Montech, par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne,
- Création d'autres pistes cyclables, permettant de se rendre à la gare SNCF de Montbartier ou de Montauban.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°5 « Adapter des systèmes de mobilités et déplacements pour la population en encourageant les modes de transports alternatifs et en privilégiant les échanges selon les axes les plus fragiles » :

5.2 - Équipement pour le développement des formes collectives de mobilité et la mobilité durable

- Soutien aux projets innovants proposant des solutions de mobilités alternatives ou visant des actions de mutualisation des usages et services TIC.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (avenant en date du 18/02/2025)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**665 756,10 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**60 000,00 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Etat – Préfecture de Région	124 171,00 €
→ Département Tarn-et-Garonne	100 728,99 €
→ Région Occitanie	53 618,00 €
Autofinancement	327 238,11 €